

Compte-rendu de la réunion de rentrée des clubs

Secteur arbitrage (responsables : Jean-Luc Lemaire et Francis Stein)

- Stage arbitrage a eu lieu le dimanche 9 octobre
- Jeunes arbitres, responsable : Ingrid Berthélémy. Beaucoup d'entre eux ont abandonné, nous sollicitons tous les clubs afin qu'ils motivent leurs jeunes, se rapprocher du comité ou d'Ingrid.

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le renouvellement de notre corps arbitral. L'organisation des interclubs sera difficile et, plus il y a d'arbitres, plus c'est agréable pour les judokas, pour le public et pour les bénévoles qui assurent la gestion des compétitions.

☞ Rappel: noter une rencontre sur le calendrier engage la responsabilité du comité et le respect des règles

Secteur commissaires sportifs (responsable Pascal Maubert et Monique Dusart)

Nous avons eu cet après-midi un stage de formation avec 29 participants, un autre aura lieu pour préparer ceux qui seront présents à Sin le Noble pour les championnats de France.

Lors de ce stage, nous avons travaillé les règles et la tenue d'une feuille de combat. La pratique des tableaux et des chronomètres aura lieu lors des interclubs, les « nouveaux » seront sous tutelle.

Secteur brevets fédéraux d'animation, spécialité judo jujitsu (responsable : Loïc Lenglé)

- Importance d'être diplômé ☞ *Il peut être reproché à un club sportif un manquement à une obligation de prudence ou de sécurité s'il ne met pas ses adhérents dans des conditions optimales de pratique. Au delà du respect des garanties d'hygiène, de technique et de sécurité (voir arrêté du 10 mai 1984 modifié) les clubs doivent veiller à ce que l'encadrement dispose des compétences nécessaires et suffisantes pour ne pas mettre en péril la santé et la sécurité des pratiquants.*

☞ Pensez à la relève, assurez d'avoir tout mis en action pour la sécurité des

adhérents de votre club

- Une formation des trois degrés est proposée par la FSGT : assistant moniteur, moniteur 1^{er} degré et 2^{ème} degré ; ce sont des diplômes qualitatifs concernant l'encadrement bénévole reconnu par l'état et qui permettent des passerelles vers des diplômes professionnels.
- Formation pratique assurée par des diplômés d'état, sur 2 ans pour celui qui le souhaite et avec examen final

En 2016.2017 : UC1 unités de compétences transversales

De nouvelles passerelles vers d'autres diplômes ont été validées, pour toute info se rapprocher de Loïc.

Secteur athlètes (responsable : Dominique Lefebvre)

- Nous participerons les 7 et/ou 8 janvier 2017 au tournoi de Guitrode.
- Stage katas : trois stages ont été proposés, ils étaient encadrés par des hauts gradés, jury CORG. Deux ont eu lieu à Aubry, un sur le littoral, ce sera reconduit cette année. Tout licencié FSGT peut obtenir un carnet de grades pour passer sa ceinture noire uniquement avec ses licences FSGT, document à télécharger sur le site
- Stages de préparation aux championnats. Journée complète pour les équipes de jeunes poussin(e)s et benjamins et benjamines suite aux championnats régionaux.

Championnats fédéraux

- 15/16/17 avril 2017 SIN LE NOBLE

Samedi 15 avril : juniors féminins et masculins **honneur et excellence** - Vétérans

Dimanche 16 avril : minimes féminins et masculins

Lundi 17 avril : kyu J/S - équipes minimes

3/4/5 juin 2017 MARSEILLE

Samedi 3 juin : seniors excellence et honneur - Cadets kyu

Dimanche 4 juin : équipe de clubs seniors féminins et masculins

Équipes régionales poussins mixtes

Benjamins individuels féminins et masculins

Lundi 5 juin : cadets - cadettes

- Nous travaillons sur l'organisation d'un déplacement collectif avec hébergement pour tous les jeunes poussins et benjamins.

NOUVEAU

Championnats régionaux – les interclubs (responsables Yves et Maryse Slimani)

Championnats régionaux

Samedi 25 mars 2017 : minimes F et M

Dimanche 26 mars 2017 : juniors F et M, vétérans F et M et kyus J/S, F et M

Dimanche 30 avril : seniors et cadets F et M

Samedi 20 mai : régions benjamins et benjamines

Dimanche 21 mai : régions poussin(e)s

Nous avons fait appel à des clubs qui souhaiteraient recevoir des championnats, les candidatures seront étudiées.

Participation aux interclubs : Maryse Slimani

Nous récompenserons encore cette année les judokas qui ont participé, la saison dernière, au plus grand nombre d'interclubs. Cette année, les mini-poussins ont aussi pointés.

Challenge minikims. L'animation mise en place l'an dernier continue mais le pointage change.

Pour les animations, se rapprocher de Xavier Dorp qui vous présentera le contenu et la progression des exercices.

Un livret minikims a été élaboré, il sera donné à chaque enfant sur présentation de sa licence ou le demander au comité (donner le nom des judokas concernés).

Un tampon sera apposé à chaque participation et un cadeau sera offert toutes les 3 participations.

ATTENTION ! Suite au décret n° 2016-1157 du 24 août 2016 relatif au certificat médical, VOUS DEVEZ, SUR LA LICENCE, COCHER « OUI » CERTIFICAT MEDICAL PRESENTE. Le Président du club s'engage à avoir délivré une licence sur présentation d'un certificat médical de « non contre-indication à la pratique du judo » datant de moins d'un an. Et pour les compétiteurs « y compris en compétition » Voir document que vous avez reçu et qui est sur le site du comité.

Challenge Pierre Cucheval et Georges Gress

⇒ Chez les poussins, les clubs qui le souhaitent peuvent, comme lors des championnats régionaux, faire des rencontres mixtes, le signaler sur l'invitation.

⇒ A savoir, que toute poussine qui souhaite combattre chez les garçons pour se préparer au championnat régional, est autorisée à le faire sous condition que ce soit précisé sur la feuille de pesée.

⇒ Tout compétiteur FSGT qui est aussi licencié dans une autre fédération doit obligatoirement se présenter avec son livret FSGT à défaut d'être pointé présent (3 participations aux interclubs pour être qualifié pour le championnat régional).

Pour l'organisation d'une compétition, envoyer la demande d'interclubs, le cahier des charges signé (à télécharger sur le site) et l'invitation. A la réception des trois documents, la demande sera étudiée.

- Respect de la charte.

Chaque année, nous vous rappelons que « l'organisation des interclubs est à la charge et sous la responsabilité du club mais, pour être inscrit sur le calendrier, la charte pour l'organisation d'un club devra être signée et, en cas de non-respect, l'interclubs ne sera pas, l'année suivante, sélectif pour les championnats régionaux. »

- Participation aux interclubs Voir les conditions indispensables dans le document

☞ Pour une meilleure gestion de l'intendance, veuillez confirmer votre participation aux interclubs, par téléphone, par mail ou directement sur le site (→ judo → calendrier → date de la compétition → inscription)

☞ Pour toute remarque ou réclamation lors des interclubs, veuillez vous adresser au responsable de compétition et jamais directement aux arbitres et commissaires.

► Rappels

Prêt des téléviseurs signature d'un contrat de prêt avec dépôt d'une caution. Obligation de retrait et de retour au siège du comité. L'emprunteur devra mettre en marche les téléviseurs lors du retour si bon fonctionnement et si bon état, récupération de la caution. (des précisions seront mises dans le contrat notamment : le format des fichiers nécessaires au programme qui sera sur une clé USB, les jours et créneaux horaires du retrait et retour.....). Les clubs doivent prévoir les ordinateurs.

Prêt des tatamis La commission de judo a fait l'achat de tatamis (avec l'aide de subventions). Il vous est possible de les emprunter pour vos compétitions. Se renseigner au comité.

Ce qu'apporte l'affiliation, les différentes assurances (Tous les documents peuvent être consultés ou téléchargés sur le site du comité)

- Les assurances FSGT
- Attestation d'assurance de la Fédération Sportive et Gymnique du

Travail et ses clubs affiliés à la société d'assurances Allianz IARD

- Contrat de protection juridique
- Assurance adhérent
- Assistance rapatriement, pratique du ski et des sports de neige
- Procédure de déclaration de vol vestiaire
- Déclaration d'accident

Les devoirs d'information des clubs (document complet sur le site)

Lors de la signature de l'imprimé d'affiliation au moment de la demande le président du club s'engage au respect des statuts et règlement intérieur de la F.S.G.T. et atteste sur l'honneur que les membres de son association pour lesquels une licence sera demandée pour la saison en cours :

- sont en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive

- Ont été informés des conditions offertes par la licence et l'assurance

Tous les dirigeants doivent être licenciés, c'est une obligation.

Aucune personne non licenciée ne peut intervenir dans les activités et compétitions de la F.S.G.T.

Le président d'un club ne peut cumuler sa fonction avec celle de trésorier.

Bonne année sportive

Il serait pertinent que les clubs qui organisent régulièrement des interclubs essaient de motiver leurs jeunes afin qu'ils participent aux stages de commissaires sportifs et d'arbitrage. Il n'est pas logique de compter régulièrement sur les bénévoles des autres clubs, nous avons des retours négatifs de leur part : « ce sont toujours les mêmes qui font les déplacements », « ce sont toujours les mêmes qui travaillent lors des interclubs » et la lassitude arrive. Les parents des jeunes bénévoles n'ont plus envie d'accompagner tous les samedis et les dimanches leur enfant, d'où, cette baisse d'effectifs, cette année, chez les jeunes arbitres. Par ailleurs, ils subissent des remarques désobligeantes venant de tout côté.

Nous nous permettons de vous rappeler que tous, commissaires, arbitres, organisation, officient entièrement bénévolement pour permettre aux interclubs de fonctionner.

Nous comptons sur la compréhension de tous, sans eux, il n'y aurait pas de manifestations sportives.

La Commission de judo.